

# VOUS ÊTES EN SITUATION DE HANDICAP ET VOUS AVEZ DES QUESTIONS SUR VOS DROITS ?

Vous habitez la ville de Montreuil ? Un point de contact est désormais accessible avec la permanence autonomie au sein de votre circonscription départementale de service social à Montreuil.

## SUR PLACE, VOUS POURREZ :

- vous procurer et déposer votre dossier MDPH ;
- avoir des informations sur votre demande en cours ;
- obtenir un rendez-vous auprès d'un.e agent.e de la MDPH.

# PERMANENCE AUTONOMIE

## CIRCONSCRIPTION DÉPARTEMENTALE DE SERVICE SOCIAL

- Le lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
- Le jeudi de 13 h 30 à 17 h
- Le vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h

14, rue de la Beaune  
Esc A - 3<sup>e</sup> étage  
93100 Montreuil  
01 71 29 56 65

## ACCÈS EN TRANSPORTS EN COMMUN

- Métro ligne 9 arrêt Mairie de Montreuil
- Bus 102, 121, 129 et 322 arrêt Mairie de Montreuil
- Bus 122 arrêt Rabelais

14, rue de la Beaune - Montreuil - 01 71 29 56 65

